

Avenir de l'agrément en génie

Séance de conception conjointe sur la voie à suivre

Les 17 et 18 avril | Toronto (Ontario)

Résumé

La séance de conception conjointe de deux jours qui s'est tenue à Toronto, en Ontario, a permis à une cohorte représentative de parties intéressées d'examiner les répercussions du but de l'agrément proposé par le projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) et de l'Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice sur l'écosystème du génie. La séance visait à :

1. Explorer les concepts et les idées proposés, à cerner les lacunes et à examiner les recommandations formulées dans les documents sur le but de l'agrément et l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice;
2. Comprendre les changements qui pourraient toucher notre travail dans l'avenir;
3. Cerner les lacunes et les principales priorités à traiter dans le cadre du Rapport sur la voie à suivre.

Les 37 participants comprenaient des représentants du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), des membres du personnel d'Ingénieurs Canada, certains membres de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), le comité directeur du projet AAG, ainsi que le Groupe consultatif des organismes de réglementation. Ensemble, les participants ont :

1. Déterminé les principaux aspects devant être développés par l'équipe chargée de rédiger le Rapport sur la voie à suivre;
2. Fourni des idées et des conseils sur les actions et les approches possibles qui pourraient permettre la mise en œuvre des concepts proposés;

3. Renforcé la compréhension collective des changements potentiels à apporter aux systèmes et formulé des recommandations pour atténuer les risques.

Au cours des deux journées de la séance, des discussions animées et passionnées ont permis de dégager six thèmes principaux :

1. **La conception conjointe :** Tout au long de la séance, de nombreux participants (travaillant en petits groupes ou en séance plénière) ont souligné l'importance de la conception conjointe (ou conception collaborative). La méthodologie de la conception conjointe a été utilisée tout au long du projet AAG. Elle vise à assurer la participation active des représentants de tous les principaux groupes de parties intéressées dans la compréhension de l'étendue du problème et dans l'identification des solutions possibles sur la base d'un éventail de points de vue. Les points ci-dessous mettent en évidence les principaux thèmes que nous avons entendus à propos de la conception conjointe :

- On désire continuer à utiliser une méthodologie de conception conjointe dans ce projet, et l'incorporer dans le futur système d'agrément et dans la conception et la mise à jour du Profil de compétences à spectre complet (PCSC).
- La conception conjointe aidera à maintenir l'élan de ce travail et à faire en sorte que les résultats reflètent la diversité des besoins et des points de vue au sein de l'écosystème du génie.
- La conception conjointe aidera à créer des solutions inclusives pour profiter des occasions identifiées dans le cadre de ce projet, en veillant à ce qu'un grand nombre des personnes qui seront touchées par des changements particuliers puissent faire partie du processus de conception et de formulation de recommandations. Les participants ont indiqué qu'ils croyaient que la conception conjointe assurerait un soutien continu et permettrait de définir des étapes claires pour ce travail.

2. **L'Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice :**

Cette exigence, un cadre pour l'évaluation de la formation universitaire des candidats au permis d'exercice issus ou non d'un programme agréé par le BCAPG, suscite un certain enthousiasme. Toutefois, il a également été reconnu qu'il reste du travail à faire avant le Rapport sur la voie à suivre et jusqu'en 2025 (comme la définition des compétences et des indicateurs

connexes et l'exploration des méthodologies d'évaluation de ces compétences). Les points ci-dessous mettent en évidence les principaux points de vue que nous avons entendus au sujet de cette exigence :

- Il sera important de formuler et de communiquer les raisons du choix des 16 compétences qui composent l'exigence de formation et le rôle des programmes agréés dans l'évaluation des compétences par rapport à ce que les programmes sont censés enseigner.
- Le succès du PCSC et de l'Exigence de formation dépendra de la manière dont ils abordent les questions de justice et d'équité lors de l'évaluation des demandes de permis d'exercice déposées par des candidats issus ou non de programmes agréés par le BCAPG.
- Les compétences requises aux stades du « savoir », du « savoir-faire » et de la « démonstration » ont fait l'objet d'un débat approfondi. Cela a également contribué à une discussion sur la manière dont l'apprentissage en classe et l'apprentissage par l'expérience seraient démontrés par les diplômés de programmes agréés par le BCAPG et ceux qui ne le sont pas.
- Au fur et à mesure que les compétences sont développées dans le cadre du PCSC, il sera important de réfléchir à la manière dont le spectre est communiqué et à ce que les candidats doivent savoir à chaque point du continuum. Il faut de la clarté non seulement pour défendre l'Exigence nationale de formation, mais aussi pour s'assurer que les principales parties intéressées comprennent les changements proposés et se sentent à l'aise pour les mettre en œuvre.

3. Le but proposé de l'agrément : Le nouveau système d'agrément doit être conçu de manière à ce que (1) les organismes de réglementation du génie aient confiance dans la réalisation de l'objectif proposé; (2) le système ne soit pas trop lourd pour les établissements d'enseignement supérieur (EES); et (3) il contribue à la préparation des étudiants qui amorcent les prochaines étapes de leur avenir. Les participants ont estimé que le but proposé de l'agrément orientait le système d'agrément dans la bonne direction. Les points ci-dessous mettent en évidence les principaux thèmes abordés au sujet du but proposé de l'agrément :

- Certains aspects des critères de conception qui sous-tendent le but proposé devront être précisés, comme la nécessité pour les enseignants de détenir un permis d'exercice et l'intégration des

facteurs liés à l'environnement d'apprentissage dans les décisions en matière d'agrément.

- Il faudra confirmer que le but proposé de l'agrément et les paramètres de conception restent alignés sur les exigences de l'Accord de Washington et des autres accords internationaux dont Ingénieurs Canada est signataire.

4. Un prototype/projet pilote : Les participants estiment qu'un projet pilote est nécessaire pour démontrer la faisabilité de la mise en œuvre des concepts dans l'ensemble des systèmes d'octroi de permis d'exercice et d'agrément. Il a été suggéré que le projet pilote pourrait consister à sélectionner un petit sous-ensemble (3 à 5) des compétences du PCSC, comprenant au moins une compétence technique et une compétence professionnelle, à développer les compétences et les indicateurs connexes, et à appliquer le cadre ainsi obtenu dans les environnements d'agrément et d'attribution du permis d'exercice.

- Le projet pilote devrait faire intervenir un éventail de parties intéressées, dont les organismes de réglementation et les EES, et être mis en œuvre rapidement. Il pourrait contribuer à éclairer le processus d'élaboration complet de l'Exigence nationale de formation et du PCSC et démontrer leur applicabilité dans l'écosystème du génie.

5. Des changements progressifs et itératifs : Les participants ont convenu que toute démarche de changement prend du temps et que le projet AAG a jusqu'à présent fourni une base solide sur laquelle s'appuyer. Bien que de nombreuses propositions du projet AAG soient de nature transformationnelle (développement du PCSC et de l'Exigence nationale de formation et transition vers un système d'agrément axé sur les résultats), les participants ont estimé qu'il serait bénéfique d'adopter une approche « progressive » et « itérative » pour de nombreux aspects des changements proposés. Les avantages de cette approche sont notamment la capacité d'identifier correctement les aspects du système existant qui devront être adaptés, le temps d'aborder chaque aspect de la transition de manière approfondie et, surtout, la capacité de faire avancer le changement tout en veillant à ce que le système existant continue de fonctionner. Le projet pilote/prototype (voir le point quatre ci-dessus) est une forme de changement progressif qui permettrait de tirer des leçons utiles au fur et à mesure que des compétences supplémentaires sont élaborées. Les

participants ont également identifié des changements qui pourraient être mis en œuvre sans délai, notamment :

- Élimination des mesures d'intrants du système d'agrément actuel (unités d'agrément (UA) en tant que mesure du contenu du programme d'études et analyse du cheminement minimum connexe) et adoption d'une méthodologie axée sur les résultats (actuellement exprimés sous la forme des qualités requises des diplômés).
- Séparation des fonctions de politique et d'audit du BCAPG.
- Conception conjointe de toutes les politiques avec les parties intéressées.

6. Communication : Le projet AAG a des répercussions sur les parties intéressées de tout l'écosystème du génie, des futurs étudiants aux EES, en passant par les organismes de réglementation, Ingénieurs Canada, le BCAPG, le BCCAG, les employeurs et les personnes à la recherche d'un emploi. Des représentants de la plupart des parties prenantes ont participé à diverses activités visant à donner forme aux résultats du projet. Désormais, il sera important de veiller à ce que les extrants et les résultats, ainsi que les recommandations et les décisions, continuent d'être communiqués dans l'ensemble du système. Les points ci-dessous mettent en évidence les principaux thèmes que nous avons entendus au sujet de la communication :

- De nombreux participants ont estimé qu'un graphique illustrant les principaux jalons, enseignements et décisions du projet serait un outil utile pour aider toute personne se joignant au projet à comprendre le « comment » et le « pourquoi » de l'état d'avancement actuel du projet.
- Beaucoup de travail a été accompli, et l'on souhaite partager les progrès et les résultats avec un public plus large de façon concise et graphique.

L'équipe et le comité directeur du projet AAG utiliseront les thèmes présentés dans ce document pour éclairer les prochaines étapes du projet et le contenu du Rapport sur la voie à suivre. Ce rapport, qui sera élaboré au cours du printemps et de l'été 2024, contiendra les recommandations finales du comité directeur et les activités proposées pour 2025 et au-delà.

À propos du projet Avenir de l'agrément en génie

Le projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) est une initiative d'Ingénieurs Canada qui s'inscrit dans son [Plan stratégique 2022-2024](#). Son objectif est de tirer parti des perspectives, des points de vue et de l'expertise des membres de l'écosystème du génie canadien pour examiner le système d'agrément existant, comprendre comment il répond aux besoins actuels et envisager comment il peut tracer une nouvelle voie à suivre pour l'avenir de la profession d'ingénieur. La priorité stratégique vise à réunir les divers points de vue de l'écosystème du génie canadien afin de mettre sur pied un système d'agrément qui fait avancer tout le monde ensemble. Voici des exemples des résultats attendus du projet :

1. Toutes les parties intéressées comprennent le but de l'agrément.
2. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.
3. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

Ingénieurs Canada collabore sur ce projet avec Coeuraj, une entreprise-conseil de conception et de facilitation. L'équipe de projet comprend des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et de Coeuraj.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site :

<https://engineeringfutures.ca/fr>